

# Plan Santé Travail

## (2010-2014 – PST2)

<b>Axe 1</b>	<b>Améliorer la connaissance en santé au Travail</b>	
	<b>Objectif 1</b>	<b>Poursuivre la structuration et le développement de la recherche et de l'expertise au travail</b>
	Action 1	Renforcer les actions de recherche en santé au travail
	Action 2	Mieux structurer et coordonner la recherche
	Action 3	Axer la recherche sur des thématiques prioritaires (principaux identifiées et émergents)
	Action 4	Renforcer les moyens humains et financiers
	<b>Objectif 2</b>	<b>Développer les outils de connaissance et de suivi</b>
	Action 5	Améliorer la connaissance sur les expositions professionnelles, leur répartition et leur évolution
	Action 6	Améliorer la connaissance sur les pathologies en lien avec le travail
	Action 7	Développer la veille sanitaire
	<b>Objectif 3</b>	<b>Agir sur la formation</b>
	Action 8	Introduire la Santé-Sécurité au travail dans tous les types de formation.
	Action 9	Structurer et développer une filière professionnelle en Santé-Sécurité au travail.
	Action 10	Renforcer la formation des services de prévention et de contrôle
<b>Axe 2</b>	<b>Poursuivre une politique active de prévention des risques professionnels</b>	
	<b>Objectif 4</b>	<b>Renforcer la prévention en direction certains risques, secteurs et publics prioritaires.</b>
	Action 11	Risque chimique
	Action 12	Troubles musculo-squelettiques (TMS)
	Action 13	Risques psychosociaux (RPS)
	Action 14	Risque routier professionnel
	Action 15	Risques émergents (nanotechnologies et risques biologiques)
	Action 16	Secteur du Bâtiment et du Génie civil (BTP)
	Action 17	Secteur agricole et forestier
	Action 18	Secteurs des services à la personne
	Action 19	Séniors
	Action 20	Nouveaux embauchés
	Action 21	Saisonniers
	Action 22	Travailleurs indépendants (artisans, commerçants, professions libérales)
	Action 23	Fonction publique
	<b>Objectif 5</b>	<b>Intégrer les problématiques liées à la sous-traitance et à la co-activité dans la prévention des risques</b>
	Action 24	Améliorer la réglementation et le contrôle
	<b>Objectif 6</b>	<b>Renforcer a surveillance des machines et des équipements de protection individuelle</b>
	Action 25	Agir sur la conception, la normalisation et le contrôle.
<b>Axe 3</b>	<b>Encourager les démarches de prévention des risques dans les entreprises, notamment les PME et TPE</b>	
	<b>Objectif 7</b>	<b>Sensibiliser aux risques professionnels les branches professionnelles, les entreprises et les salariés</b>
	Action 26	Améliorer la diffusion des outils d'aides à la mise en place de prévention en entreprise.
	Action 27	Informers sur les outils et les pratiques des actions de prévention
	<b>Objectif 8</b>	<b>Accompagner les entreprises dans le diagnostic et la construction de plan d'actions</b>
	Action 28	Relancer la démarche d'évaluation des risques professionnels (avec les branches professionnelles)
	Action 29	Améliorer le rôle des IRP
	Action 30	Développer des plans pluriannuels de prévention des risques professionnels (avec les branches professionnelles)
	<b>Objectif 9</b>	<b>Construire ou renforcer des logiques territoriales et professionnelles</b>
	Action 31	Agir sur le dialogue social
	<b>Objectif 10</b>	<b>S'appuyer sur la réforme des services de santé au travail pour rénover le pilotage de la santé au travail et la gouvernance des SST</b>
	Action 32	Renforcer le rôle des SST comme acteurs de la prévention
<b>Axe 4</b>	<b>Pilotage du plan, communication, développement et diversification des outils pour une effectivité de droit</b>	
	<b>Objectif 11</b>	<b>Piloter le plan aux niveaux national et territorial</b>
	Action 33	Assurer un suivi pérenne de la mise en oeuvre du plan national et des plans régionaux
	<b>Objectif 12</b>	<b>Construire des partenariats nationaux et territoriaux</b>
	Action 34	Renforcer la cohérence des actions nationales et locales
	<b>Objectif 13</b>	<b>Valoriser les acquis du Plan de Modernisation et de Développement de l'Inspection du Travail (PMDIT)</b>
	Action 35	Consolider et valoriser l'action de l'inspecteur du travail
	<b>Objectif 14</b>	<b>Elabore, financer et mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation en accompagnement de la mise en œuvre du PST2</b>
	Action 36	Assurer la visibilité de la politique de santé et sécurité au travail.

**Annexe 1 : Gouvernance et évaluation**

**Annexe 2 : Liste des sigles**